

**PROCES-VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE
ORDINAIRE, ELECTIVE ET EXTRAORDINAIRE
DU 29 JANVIER 2022**

**Réunie
A l'Institut National du Judo (INJ),
21 Avenue de la Porte de Châtillon
75 014 PARIS**

Etaient présents :

REPRESENTANTS DES CLUBS

AIN	M. SERRA D. -
AISNE	M. CAVALLI M. -
ALLIER	M. PAUL P. -
ALPES DE HAUTE PROVENCE	
ALPES (HAUTES)	
ALPES MARITIMES	Mme PERONNET D. - M. DOUYERE A. - M. BENHAMOU E. - M. FIRAS R. - M. BELFIORE L. -
ARDENNES	M. FLAMANT S. - M. DEHAS H. -
ARIEGE	M. CADENAT J.L. -
AUBE	Mme CHOAIN BOUZRAR M. - Mme VIE C. -
AUDE	M. TRIAY J.M. -
AVEYRON	M. CAMBOULIVES A. - M. BLAISE P.
BELFORT (TERRITOIRE)	
BOUCHES DU RHONE	M. BENSALAH A. - M. FARRUGIA C. - M. FAIA B. - M. VALERA D. - M. ASLOUN N.
CALVADOS	Mme PITHON A. - M. BENAZZI A. -
CHARENTE	M. MECHAIN G. -
CHARENTE MARITIME	M. COUTURIER J.M. - M GEORGEON A. -
CHER	
CORREZE	M. FILATRE J.P. - M. BOUCHAIB P. - M. AKRAM N. - M. POUPEE J. -
CORSE	
COTE D'OR	M. RAVASSAUD R. - Mme PARISOT V. - M. PICARD F. -
COTES D'ARMOR	M. PETAGNA M. -
DEUX SEVRES	M. ROUX M. -
DORDOGNE	M. CERDAGNE J. P. -
DOUBS	M. DOLCI F. - M. HUG Y. - Mme BOURBAN V. -
DROME ARDECHE	M. CONDOR A. - M. LIARD T.
ESSONNE	M. LARIVIERE L. - M. TAILLARD S. - M. DALLERAC F. - M. LECINA JOEL - M. PERNES J.P. -
EURE	M. THILLIEZ P. - Mme INDURAIN S. -
EURE ET LOIR	M. BEAUJEAN D. - M. CANDALE P. -
FINISTERE	M. ROUDOT P. -
GARD	Mme AMION C. - Mme ADOLPHE O.
GARONNE (HAUTE)	M. MOUNSAVENG A. - M. GADI S. - M. KOUNOUGOUS A. - Mme GARCIA C. - M. BENSADALLAH A. -
GERS	
GIRONDE	M. VAREZ L. -M. GUILLAUD S. - M. FORSTIN S.
GUADELOUPE	M. DUPLESSIS A.
GUYANE	M. CEBRET F.
HAUTS DE SEINE	M. LECAPLAIN G. -
HERAULT	Mme CHARRIER A. - M. DEBACK R. - M. BERGE S. - M. FUENTES L.
ILLE ET VILAINE	M. GUILLAUME D. M. GAUTIER G. - Mme GAUTIER C.
INDRE	M. AUCLERT A. -
INDRE ET LOIRE	M. CHEREAU F. - M. CHEREAU D. - M. DEMANGEOT H.

ISERE	M. BENALI N. – M. LOMBARDI T.
JURA	M. PETITJEAN R. -
LANDES	M. MASTASS H. – M. ORTEGA R. -
LOIR ET CHER	Mme MARMION C.
LOIRE	M. DREISSIA B. – M. SLIMANE F. –M. BOST A.
LOIRE ATLANTIQUE	M. SUTEAU D. – Mme GEAY M. – M. PACAUD J.C. -
LOIRET	M. LEFEBVRE C. – Mme DIQUELOU A. – M BAILLON P. -
LOT	M. DELPEYROUX P. -
LOT ET GARONNE	Mme CESARO C. – M. CESARO F. -
LOZERE	Mme MADEC C.
MAINE ET LOIRE	M. CHERKIT P. – M. CAHIER D. -
MANCHE	Mme BLIN V. – M. DUHEM M. -
MARNE	M. BOBLIQUE J.M. – M. GAGNEUR M. -
MARNE (HAUTE)	
MARTINIQUE	Mme SORRENTE S. -
MAYENNE	M. MAUNIT X. -
MEURTHE ET MOSELLE	M. FLEURANT P. – M. HAAS J.L. -
MEUSE	M. MEXIQUE E. -
MORBIHAN	M. LEBRUN R. – M. METTLER D. – M. CASTIGLIONE P.
MOSELLE	Mme LOCK CARBINER M. – M. BOR P.
NIEVRE	M. DUCROT ROLAND -
NORD	M. VERFAILLIE B. – M. FOURREZ D. – M. LEGRAND J.C. – M. NAYET J.J. – M. LOPEZ M. -
OISE	M. MENARD A. – M. ABOUBEKER A.
ORNE	M. LAFONT G. -
PARIS	M. CHOURAQUI S. – M. GASLONDE J.C. – M. BOULET P. – M. BASCUNANA M. -
PAS DE CALAIS	M. MENANT R. – M. MACQUART O. -
PUY DE DÔME	M. ROCHE D. – Mme GRENIER S. – Mme BLANC S. -
PYRENEES ATLANTIQUES	M. COMET I. – M. GARCIA F.
PYRENEES (HAUTES)	M. BOUDOU P. – M. DELPRAT S. -
PYRENEES ORIENTALES	M. COSTER F. -
REUNION	M. PEPIN A.
RHIN (BAS)	M. KNOLL JACQUY – M. GOETZ J. – Mme GOETZ C. -
RHIN (HAUT)	M. ARSLAN S. – M. LAUFFENBURGER P. – M. MUTLU BARBAROS -
RHONE	M. BENDJEDDOU M. – M. BRACCHI J. – M. JULIE M. – M. CORDIER J.M. – M. GALLO D. -
SAONE (HAUTE)	Mme MAURIS C. -
SAONE ET LOIRE	Mme JEANNET R. -
SARTHE	M. LHOMMEAU P. -
SAVOIE	M. STABILI N. – M. OZIOL J. – M. BRAILLON D. -
SAVOIE (HAUTE)	M. DUMONT J. – M. BUSCEMI S. – Mme DUMONT G. -
SEINE ET MARNE	M. TURKI C. – M. TOSINI C. -
SEINE MARITIME	M. BONNET F. – M. CLAIN J.P. – M. CHORFI B. -
SEINE ST DENIS	M. LEPRINCE P. -
SOMME	
TARN	M. SCHULTHEISS P. -
TARN ET GARONNE	M. FAU R. – M. BOSREDON G. -

VAL D'OISE	M. SAUVAGE P. - M. DERVEAUX P. - M. DUGAUQUIER X. - M. MOREL J. -
VAL DE MARNE	M. FRIGOUT J. - M. MARCENAT W. - M. LEPAON P. - M. MOREL J.L. - M. BONNOT S.
VAR	M. TRUFFAUT F. X. - M. DARMON J. - M. BRAZILLIER S. - M. GUILLOT P. - M. ROSADINI P. -
VAUCLUSE	M. DIZARN C.
VENDEE	Mme CANTIN S. - M. CANTIN J.M.
Vienne	M. BEZOT M. - M. VANDUREN Y. -
Vienne (HAUTE)	M. DEMAISON D. - M. VAREILHAC C.
VOSGES	M. DOULIEZ P. -
Yonne	M. VENET G.
YVELINES	M. MEYER S. - M. ALPHONSE J.C. - M. DA SILVA P.

Le Secrétaire Général, M. BOULET, ouvre l'Assemblée Générale à 9h30, en souhaitant la bienvenue aux représentants élus des clubs.

1.

ALLOCUTION D'OUVERTURE DU PRESIDENT

Le Président, M. Francis DIDIER, souhaite la bienvenue à tous les membres de l'Assemblée Générale. Il présente ses remerciements à l'ensemble des représentants des clubs pour leur mobilisation et leur participation à la présente Assemblée Générale.

Après une assemblée générale « à distance » l'année dernière pour cause de pandémie, il souhaite exprimer son bonheur de rassembler tous les membres ce jour, en présentiel.

Le Président tient à adresser un mot introductif en rappelant que la saison écoulée s'est conclue de la plus belle des manières puisque Steven DA COSTA a décroché l'or aux Jeux Olympiques de Tokyo, qui est une excellente nouvelle pour l'ensemble de la fédération et de ses licenciés.

La parole est laissée au Secrétaire Général, chargé du déroulé de cette assemblée.

2.

ADOPTION DU PROCES VERBAL DE L'ASSEMBLEE GENERALE DU 28 NOVEMBRE 2020

Le Procès-verbal de l'assemblée générale du 28 novembre 2020 est soumis à l'approbation de l'assemblée générale.

En l'absence de remarque et après en avoir délibéré, l'assemblée générale, adopte le procès-verbal de l'assemblée générale du 20 novembre 2020.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

3.

RAPPORT MORAL DU PRESIDENT

Présentation : M. Francis DIDIER, Président :

Monsieur Francis DIDIER rappelle que tous les membres ont reçu par écrit l'entièreté de son rapport moral avec les convocations.

Le point principal qu'il convient d'évoquer est bien entendu le nombre de licences prises au sein de la fédération. La saison a été marquée par un coup d'arrêt évidemment dû à tous les coups d'arrêts et les restrictions d'accès aux salles que l'on a connu.

La saison 2020-2021 s'est terminée avec un total de 166 076 licences.

A ce jour, le 29 janvier 2022, le nombre de licence repart à la hausse puisqu'il a atteint 193 000 licences à date et que le budget a été établi sur une prévision d'environ 200 000 licences.

Le Président avertit l'audience en rappelant qu'après la crise sanitaire, il faut être prêt à affronter une crise économique, qui risque de frapper la prise de licences.

La reprise d'activité des jeunes a été encouragée cette année grâce au dispositif mis en place par le gouvernement du Pass'Sport. Cet outil a permis aux jeunes qui ont pu en bénéficier d'avoir une réduction de 50€ sur l'adhésion à l'association sportive de leurs choix.

Les adultes quant à eux ne sont pas tous revenus au sein des clubs de karaté et disciplines associées, et ce pour des raisons diverses et variées (changement de disciplines vers du plein air, restrictions d'accès trop importantes etc.).

Le Président explique alors que pour la première fois, le budget qui sera proposé ce jour sera déficitaire.

Il rappelle qu'à la fin de l'exercice 2019-2020, le résultat présenté avait été de 1,4M. Cette somme a été réinvestie dans les clubs puisque ces derniers ont été exonérés de cotisation fédérale pendant deux saisons.

Cette cotisation fédérale a été versée directement aux organes déconcentrés, et le reste du résultat (500k €) a fait l'objet d'une campagne de communication de rentrée pour les clubs.

Cette année, l'objectif d'investir pour les clubs est toujours présent puisque l'idée est de proposer énormément de manifestations, de compétitions, tout au long de la saison, et qui seront maintenues coûte que coûte.

Il restera un volant de manœuvre de 900 000€ pour la saison prochaine. Ainsi, pour les deux prochaines saisons, la fédération pourra se mobiliser et fonctionner sans encombre.

Sur le budget qui sera présenté, le Président rappelle notamment que les subventions de l'ANS pour la fédération vont automatiquement baisser du fait que le karaté ne sera plus olympique.

Ainsi, cette subvention était d'environ 1,1M puis 950k€ et reviendra désormais à un montant quasi initial, c'est-à-dire un peu plus de 750 000€.

Toutefois, le président se veut rassurant puisque désormais la fédération enregistrera une baisse des dépenses, notamment sur le haut niveau (fin des parcours de ranking pour une trentaine d'athlètes à chaque fois).

Monsieur DIDIER aborde par la suite la mise en place du contrôle d'honorabilité au sein des licenciés de la FFK concernés. Il s'agit donc des dirigeants de clubs, d'organe déconcentrés, et des professeurs bénévoles comme salariés.

Le traitement de données n'est pas fait par la fédération mais par le ministère des sports en liant avec le ministère de la justice. La FFK est simplement chargée de collecter les données et les transmettre de manière confidentielle.

Le Président évoque ensuite la situation immobilière de la fédération. A ce jour la FFK possède 1200 m2 de surface bureautique et de réunion.

Le crédit est terminé depuis le 31 décembre (emprunt de 1,3M sur 15 ans).

Sur le CNE de Montpellier, il reste encore 7 ans pour achever le remboursement du prêt effectué. Les mensualités correspondent exactement au loyer payé avant l'achat du centre. Le centre national est aujourd'hui occupé à 100% de ses possibilités.

Concernant l'ANS, la fédération a cette année redistribuée un montant de 1 096 900€ attribué par l'ANS. Les éléments détaillés se trouvent dans le rapport moral distribué.

A propos du passeport sportif, son prix n'a pas augmenté puisqu'il est toujours à 25€, habituellement vendu 20€ aux comités départementaux.

Toutefois en raison de la crise sanitaire, la fédération a décidé depuis le 1^{er} novembre 2021 de revendre aux comités départementaux les passeports au prix de 15€.

Au sujet de la cotisation fédérale et après plusieurs sollicitations lors des dernières assemblées générales notamment, le montant qui sera proposé au vote ce jour sera réparti de manière plus équitable : 50% pour les comités départementaux et 50% pour les ligues régionales ou zones interdépartementales.

Le Président se sert de ce sujet pour basculer sur celui de la future base de données SIKADA, développée par et pour la fédération.

Cette année une des réformes importantes qui a été faite est celle du passage de premier dan dans les clubs. La réglementation concernant les conditions de présentation à l'examen de 1^{er} Dan/Duan/Dang ne change pas.

Le candidat devra toujours avoir trois timbres de licence pour se présenter à l'examen.

Si un club est en incapacité ou ne souhaite pas organiser le passage de 1^{er} dan, le candidat pourra se présenter en département.

Les clubs doivent disposer au minimum d'un professeur 2^{ème} dan et doit être accompagné de deux licenciés eux aussi 2^{ème} dan. Si le club ne compte que le professeur en tant que possesseur d'un 2^{ème} dan, alors il peut faire intervenir un gradé 2^{ème} dan d'un autre club issu du même département.

La fédération a travaillé sur le développement de plusieurs outils à destination à la fois des organes déconcentrés (ex : site internet commun, pris en charge en totalité par la fédération), et pour les licenciés (ex : affichage des tableaux de passage/scores en compétitions directement sur les smartphones des coaches le jour de la compétition).

Un autre projet développé et mis en place au cours de la saison est la licence électronique, sur mobile, la e-licence. Ceci a du mal à prendre auprès des intéressés mais c'est un projet intéressant pour la fédération puisque à terme il s'agit d'une économie éventuelle de 150 000€.

S'agissant des formations, elles ont été confiées aux départements, afin d'être toujours lus proches des clubs. Dès qu'un département est dans le besoin pour un DIF ou un DAF par exemple, il faut faire remonter l'information à la fédération, qui dépêchera un membre de son service. Chaque département faisant état d'un besoin se verra aidé par la fédération.

Un point est fait devant l'assemblée générale sur la réforme du certificat médical. La fédération a opéré une évolution majeure puisque désormais le principe entier a changé.

Le certificat médical dans les clubs est en principe valable pour trois saisons (à condition de respecter le remplissage d'un formulaire de santé, ou de ne pas rentrer dans le cadre des expressions prévues par la loi). Pour les mineurs, le certificat médical n'est plus exigé pour la prise d'une licence de karaté au sein d'un club affilié (toujours sauf exception).

4.

RAPPORT D'ACTIVITE DU SECRETAIRE GENERAL SUR LA GESTION DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

Monsieur Philippe BOULET, secrétaire général de la fédération expose son rapport d'activité des différents services de la fédération pour l'exercice 2020-2021.

Les faits marquants de cette saison :

De par la pandémie c'est bien sur le second confinement qui a notamment entraîné :

- La baisse des licences ;
- L'inactivité des clubs ;
- Chômage partiel pour nos salariés.

Cependant nous avons pu réaliser en distanciel l'assemblée générale ordinaire et élective en novembre 2020, qui a vu la réélection du Président Francis DIDIER et l'élection des membres du conseil d'administration pour la mandature 2020-2024.

En janvier 2021, le conseil d'administration réuni à la fois en présentiel et en distanciel, a élu le bureau exécutif de la fédération sur proposition du Président.

Comme chaque année les entretiens du personnel ont eu lieu. Ils ont été animés par Mario GRUMIC, Directeur des services, accompagné du secrétaire général.

Les salariés ont pu s'exprimer librement et nous faire part de leurs souhaits, leurs attentes, de leurs conditions de travail et de leurs perspectives d'avenir.

Durant cette mandature, un autre événement marquant a été l'organisation du Tournoi de Qualification Olympique (TQO), avec une année de retard, au stade Pierre de Coubertin. Cette manifestation a mobilisé bon nombre de salariés.

Au total, trois athlètes ont été sélectionnés pour les Jeux Olympiques de Tokyo, qui ont vu le couronnement de Steven Da Costa.

Par la suite, le temps est venu pour la préparation du colloque des présidents à Montpellier ainsi que la préparation de la rentrée pour les clubs affiliés.

Enfin, un dernier fait marquant pour cette saison a été le départ en retraite du DTN Dominique CHARRE, ce qui a entraîné la nomination à ce poste de Gilles CHERDIEU.

1. Service juridique

L'activité du service juridique est rythmée comme chaque saison par la préparation des diverses réunions du Bureau Exécutif (6 au total), du Conseil d'Administration (6 au total, toutes en visio-conférence) et de l'Assemblée Générale de la fédération.

Durant la saison écoulée, le service juridique a été pleinement mobilisé afin d'appliquer l'ensemble des mesures gouvernementales prises pour faire face à la situation sanitaire. En ce sens, plusieurs protocoles ont été rédigés afin de permettre une reprise sportive en club et en compétition dans les meilleures conditions possibles.

Afin de se conformer aux nouvelles exigences législatives en vigueur, le service juridique a travaillé en collaboration avec le service licences pour mettre en place les obligations du contrôle d'honorabilité dès la rentrée de septembre 2021.

Le service juridique a également été à l'origine de la rédaction de la circulaire envoyée à tous les licenciés durant l'été, qui concernait les nouvelles directives sur le certificat médical (allègement de la procédure, durée de validité passée à 3 ans sous conditions pour les majeurs etc.).

En application des dispositions contenues dans les modalités financières de la fédération, le service juridique se doit de recevoir aussi chaque année les documents nécessaires au versement des subventions fédérales. Ainsi, il a pu, cette année encore, assurer un traitement régulier des documents transmis par l'ensemble des organismes déconcentrés.

Tout le long de l'année, le service juridique a également pu fournir un travail quotidien de conseil auprès des licenciés, des clubs et des organes déconcentrés.

Le service a pu également apporter son soutien logistique et administratif au Comité d'Ethique et de Déontologie, sur demande du président dudit Comité, ainsi qu'aux membres de la commission disciplinaire de première instance.

En ce qui concerne l'état des litiges à la fin de la saison, la fédération dispose de quatre dossiers en cours devant le Tribunal Administratif. Devant la Cour d'Appel, la fédération est en attente d'un arrêt. Devant le Tribunal de Grande Instance, la fédération se trouve engagée dans un dossier, tout comme devant le Tribunal de commerce et le Conseil de Prud'hommes.

A noter que la fédération a fait l'objet d'un contrôle fiscal au mois de mars 2020, auquel le service juridique a participé en fournissant une aide logistique.

2. Service comptabilité

Le service est composé de 4 personnes piloté par la trésorière.

Pendant la pandémie le chômage partiel a été établi. Ce service a géré un flux beaucoup moins important de notes de frais (650) soit une baisse de 56% et a traité 3700 factures soit une baisse de 24%.

Le service est en relation permanente avec le cabinet d'expertise comptable KPMG pour s'assurer du bon fonctionnement du service.

Je rappellerai que KPMG est missionné pour établir les comptes annuels et la liasse fiscale.

En début d'année il a été demandé à ce service de travailler sur le logiciel Carlabella pour le paramétrage et les bases de données.

3. La boutique fédérale

En l'absence de compétitions, le chiffre d'affaire a baissé considérablement par rapport à l'année précédente.

L'activité s'est portée sur la gestion du stock et sur l'étude d'une politique marketing à reconsidérer.

4. Service licences

La Fédération a fini la saison 2020-2021 avec 166 076 licenciés, soit une diminution d'environ 80 000 licences.

La saison 2021-2022 débute beaucoup mieux et nous laisse penser que nous pouvons atteindre les 200 000 licences à la clôture de l'exercice.

Le service licences a travaillé sur l'élaboration de plusieurs actions :

- Mise en place du contrôle d'honorabilité qui devra être rempli obligatoirement pour les structures suivantes : clubs, comités départementaux, zones interdépartementales, ligues régionales.
- Mise en place de l'application mobile e-licence : le téléchargement se fait via App store si iPhone ou via Play store si Android.
- Création de deux nouveaux styles : boxe vietnamienne et Kung Fu Chun Fa
- Mise en place de l'affiliation des sociétés à la fédération

A noter le départ de Monsieur RALL directeur des systèmes d'information.

Le service continue à travailler avec la société ingécom sur la nouvelle base de données SIKADA.

5. Service communication

Le service communication a connu plusieurs points d'évolutions :

- L'adaptation face au contexte sanitaire :

De nombreux clubs ont organisé des cours en visioconférence ou en extérieur et nous avons pu les promouvoir à travers des challenges sur les réseaux sociaux ainsi que des articles. Il y a eu une multiplication de compétitions et d'événements en ligne, notamment de la part des disciplines associées et dans les organes déconcentrés.

- Les grandes compétitions internationales :

Le service communication s'est rendu sur trois événements internationaux afin de couvrir les compétitions pour la communication fédérale : Championnats d'Europe de Porec (Croatie),

Championnats d'Europe jeunes de Tampere (Finlande) et Championnats du Monde de Dubaï (EAU).

- Les Jeux Olympiques :

Les Jeux Olympiques ont représenté une activité majeure pour le service avec la couverture du TQO organisé à Paris, ainsi que toute l'activité ayant eu trait à la victoire de Steven Da Costa. Une initiation et une démonstration ont eu lieu pendant cette période, place du Trocadéro, avec des athlètes de l'équipe de France de karaté.

- La refonte des sites internet des organes déconcentrés :

Un nouvel outil plus moderne et plus simple d'utilisation en accord avec la charte graphique de la Fédération. Un outil en constante évolution grâce à un travail en collaboration avec les utilisateurs des organes déconcentrés.

- Le plan de féminisation :

Des portraits vidéo des femmes actrices de la vie fédérale ont été réalisés et postés sur différentes plateformes.

De plus, la création d'un nouveau format : le podcast KARATALK (le 1er sortira en décembre et sera dédié aux violences sexuelles dans le sport).

- Une digitalisation croissante de la fédération et de sa communication :

Plusieurs projets ont vu le jour : E-licence, un boost sur les réseaux sociaux.

- Promotion de la fédération et de ses disciplines :

Initiations et démonstrations sur la place du Trocadéro les 5, 6 et 7 août 2021 avec des athlètes de l'Equipe de France de karaté et Jean-François Tisseyre expert fédéral, dans le cadre du passage du karaté aux JO de Tokyo.

- Un nouveau service communication et marketing :

Le service a connu deux départs cette année : Emilie HOMMETTE et Michele ASPLANATO. Le service est désormais composé de Benoit BROUTOT (Chef de projet communication), Arthur ANTRESSANGLE (Charge de communication / community manager (réseaux sociaux), et Oliver O'HANA chef de projets marketing et événementiels.

2021 EN CHIFFRES

- Près de 200 articles sur le site fédéral et le site France karaté
- Plus de 2 millions de pages lues sur le site fédéral
- Quasiment 5 millions de personnes touchées sur les réseaux sociaux
- L'actualité la plus vue : Steven Da Costa Champion Olympique
- Gain de près de 20 000 abonnés sur l'ensemble des réseaux sociaux fédéraux (FFK, Equipe de France, Disciplines Associées)

6. Service compétition

Le service est en activité réduite depuis le début de la pandémie, et a vu le départ puis le remplacement de l'un de ses employés.

L'activité a repris avec l'organisation du TQO 2021 en juin puis 2 compétitions nationales en Juillet.

Le calendrier de la saison 2021-2022 a été élaboré pour une reprise normale espérée.

L'application SLC (Suivi en Ligne des Compétitions) est passée en version « test en temps réel » pour les compétitions de juillet, elle devrait permettre, aux coachs notamment, de suivre les compétitions par les tableaux sur leurs smartphones ou tablettes dès le début de la saison prochaine.

Le service assure également le suivi des mises à jour des logiciels compétitions, en l'occurrence la mise en place de Easy GDC en remplacement de Artymédia.

Les formations ou remises à niveau sont effectuées sur demande à la fédération.

7. Compte rendu de l'activité des disciplines associées

1. Nouvelles arrivées au sein du service depuis le transfert de Aure MALABAT à Montpellier (CNE) :

- Laurence VALLET-MODAINE – DTN adjointe et responsable des DA
- Louis MOISSON – Coordinateur d'Activités des DA
- Léa DELIN – Assistante auprès des DA

2. Etat des licences des disciplines associées :

On constate une forte perte de licences pour l'ensemble des disciplines associées de l'ordre de -40% sur les 2 années de pandémie.

La reprise est plus positive cette saison avec un retour des licenciés supérieur en 3 mois que sur l'ensemble de la saison dernière (sauf pour les AMSEA)

3. Wushu :

- L'Association Française de Wushu Kungfu a été créée en février 2021 et est présidée par Mounir HARRATHI
- Création également des commissions de développement des styles traditionnels et du Wushu Santé, à travers notamment l'organisation d'une dizaine de stages nationaux répartis sur le territoire pour promouvoir la richesse de la discipline
- 3 compétitions en ligne ont été organisées pendant la pandémie. En juillet 2021, a eu lieu une rencontre amicale entre les équipes nationales française et italienne.
- Enfin, le Sanda et le Taolu ont été reconnus de haut niveau par le ministère chargé des sports pour la nouvelle olympiade.

4. Krav Maga :

- Le lien a pu être maintenu pendant la pandémie grâce aux conférences en lignes animées par les membres de la commission nationale de Krav Maga
- Cette période a également permis de faire évoluer la réglementation, notamment sur la partie combat qui est très récente, et qui a été créée en 2019.
- Des regroupements ont été programmés pour la nouvelle saison avec notamment un stage national organisé en novembre 2021 au CNE de Montpellier. Un second stage, aura lieu en décembre 2021 à Strasbourg.

5. AMV :

- 3 compétitions en ligne ont été organisées pendant la pandémie
- La Coupe de France des AMV Interstyles a eu lieu le 20 novembre 2021.

6. Yoseikan Budo :

- La Coupe de France Kata s'est tenue en ligne en janvier 2021
- Depuis la reprise, plusieurs stages et séminaires ont eu lieu

7. AMSEA :

- Plusieurs formations se sont tenues en ligne pendant la pandémie
- Le stage des experts philippins est en préparation.

8. Rapport d'activité du Comité d'Éthique et de Déontologie

Pour l'année 2021, le Comité d'éthique et de déontologie, en dépit des contraintes liées à la pandémie du COVID, a continué à travailler régulièrement.

Ainsi, il s'est réuni à plusieurs reprises soit en distanciel, soit pour partie de ses membres en présentiel au siège de la fédération, les autres en distanciel, pour prendre avis et commettre des recommandations à l'attention du bureau exécutif sur plusieurs dossiers ayant trait à des atteintes manifestes à l'éthique et à la déontologie telles que définies dans la charte d'éthique et de déontologie de la FFK.

Il a également mis à profit cette période particulière pour revisiter la charte et en proposer un certain nombre de modifications soumises au conseil d'administration.

En parallèle, le comité s'est investi dans la réalisation d'un flyer pour promouvoir l'éthique et la déontologie au sein de la FFK, via la charte, et faire connaître l'existence dudit Comité. Il est appelé à être diffusé en amont de la prochaine saison, au moment du renouvellement des licences, à tous les licenciés et, tout particulièrement en direction des dirigeants.

Enfin, le Comité a accueilli un nouveau membre, Madame Marie-Lise ALLART, docteur en lettres et professeur de littérature en lycée parisien.

9. Conclusion

Pour terminer cet exposé Monsieur Philippe BOULET souhaite remercier l'ensemble des salariés de la fédération pour le travail effectué durant cet exercice.

Il adresse également ses remerciements aux élus fédéraux pour leur engagement, leur détermination, qui ne compte pas leur temps pour vivre leur passion au service de la fédération.

5.

RAPPORT DU DIRECTEUR TECHNIQUE NATIONAL

Le DTN commence par rappeler que la saison 2020-2021 a marqué la fin d'une olympiade pour la Fédération française de karaté. Elle a aussi connu le départ à la retraite de l'ancien DTN, Dominique CHARRE, qui a fait valoir ses droits à la retraite le 31/12/2020. Gilles CHERDIEU a donc assuré l'intérim et a été nommé en poste le 1er février 2021.

Il présente également les autres membres de la DTN, à savoir Claudio PETINELLA (DT adjoint), chargé de la politique sportive, Nicolas BOULASSY, conseil technique fédéral, et Jonathan

MARUANI, et enfin Laurence VALLET-MODAINE (ancienne DTN de l'escrime), qui occupe le poste de DTN adjointe en charge des disciplines associées et des relations avec les institutions.

I. MOYENS DE FONCTIONNEMENT

CADRES D'ETAT

En septembre 2020 on ne comptait que 16 cadres d'Etat au 1er septembre 2020. Le 1er semestre de l'année ne nous permettait de disposer que de 13 cadres pour la suite des actions à mener nous sommes passé à 13 cadres d'états

Création en mai 2021 d'un CDD de 6 mois concernant le plan de féminisation et lutte contre violence et incivilité et ça a été créée par le Ministère, demandant les mêmes actions avec moins de moyens humains.

CONTRAT DE PERFORMANCE

En termes de moyens financiers, la convention d'objectifs a été remplacée par 2 contrats nous liant à l'ANS. Cette dernière est chargée de diffuser les moyens financiers aux fédérations délégataires et agréées.

Le contrat de performance concerne les actions sportives relevant du haut niveau. Pour l'année 2020, la subvention s'est élevée à 950 000€, dont 185 000€ d'aides personnalisées. Pour l'année 2021, la subvention accordée s'est élevée à 950 000€ dont 190 000€ d'aides personnalisées.

Le contrat de développement concerne le développement pour les fédérations. Pour l'année 2020, la subvention accordée s'est élevée à 122 210€. Pour l'année 2021 elle s'est élevée à 726 210€, dont 543 400€ de plan de relance, et 19 810€ octroyée à la fédération pour la mise en place d'un contrat pour le para-karaté, pour la reprise des luttes contre les incivilités et le plan de féminisation et 41 000€ de reliquat pour les différentes actions pour le sport.

II. SPORT DE HAUT NIVEAU

BILAN D'ACTIVITÉ DES ÉQUIPES DE France SAISON 2020-2021

C'est un bilan particulier en raison d'une situation exceptionnelle liée à la crise sanitaire. En effet, le planning et les objectifs des équipes de France ont été revus à plusieurs reprises suite à l'annulation ou le report d'un certain nombre de compétitions majeures (championnats du monde Dubaï novembre 2020 reporté en 2021, championnats d'Europe jeunes en février 2021, reporté en août 2021, annulation de l'open de Paris et de certaines compétitions nationales ainsi que des KI et séries A).

LA PERIODE TQO

La reprise des activités a eu lieu en mars 2021 pour des JO en fin juillet/début août. Nous avons constaté une forte présence s'expliquant par une volonté de tous de participer à ces compétitions. Pour combler le manque de compétitions et les annulations, nous avons organisé non sans difficultés (période Covid et restrictions) des tests matchs en invitant un grand nombre de sportifs étrangers en préparation du TQO ou jeux. Nous avons ensuite

enchaîné avec l'Open de Portugal début juillet, et enfin nous avons organisé des sélections pour le championnat d'Europe au cours de cet Open.

A l'issue de ces championnats et à travers toutes les compétitions, ont eu lieu des sélections pour le TQO. Il est important de noter la baisse du nombre de catégorie pour ces TQO (10 catégorie combat et 2 kata auparavant contre 6 catégories combat et 2 kata). Nous avons dû faire des choix avec une représentation de 7 participants aux TQO, le 8^{ème} étant déjà sélectionné, (il s'agit de Steven DA COSTA).

LE TQO

Nous nous étions fixés comme objectif de qualifier 3 athlètes mais avec un espoir d'en qualifier davantage. Nous savions que nous avions un groupe fébrile et affaibli par l'enjeu et le moral en berne après un championnat d'Europe difficile.

Les causes peuvent être nombreuses mais la gestion des sélections et tensions quelques semaines en amont a laissé des traces sur cette préparation au TQO.

Puis intervient le TQO au stade de Coubertin. Nous attendions au moins 2 ou 3 sélectionnés et nous en avons eu une (Alexandra FERRACCI) dont l'exploit aura été pour elle de se classer deuxième au TQO et de se qualifier pour Tokyo. Directement après le TQO, une seconde s'est qualifiée à travers ce qu'on appelle la redistribution des places non attribuée (cela concerne Leila HEURTAULT) grâce à son classement au standing mondial. Au final ce sont bien 3 karatékas qui ont représenté la France aux JO sur 8 catégories possibles.

LES JEUX OLYMPIQUES

La France se retrouve dans le haut du tableau avec seulement 3 sélectionnés, nous sommes 8^{èmes} sur 31 pays. Le constat est que sur 8 catégories, 8 pays sont titrés, la France arrive à se hisser sur le haut du podium. La France ramène un titre olympique et se classe parmi le cercle des 8 nations vainqueur de ces uniques jeux.

Steven DA COSTA gagne le titre olympique en faisant une compétition magistrale même s'il nous a fait une frayeur en début de compétition, il s'est très bien rattrapé et a su remporter le titre olympique.

Si nous nous référons à la méthode de classement olympique mais également WKF, nous sommes 5^{ème} nation ex aequo.

CHAMPIONNAT D'EUROPE JEUNES TAMPERE

Le DTN pense que le travail commence à porter ses fruits, mais ce qu'il faut retenir c'est qu'avec 2 titres (Raybak ABDESSELEM en cadet et Hairiss HIERO en espoir) et 8 médailles de classement, la France termine au 5^e rang de classement d'Europe. Il est possible de s'améliorer mais le DTN a vu une Equipe de France, combative, motivée, soudée et engagée.

III. ACTIONS SPORTIVES

1. REGLEMENTATION SPORTIVE

Pas de gros changement car au regard de la situation liée à la pandémie l'objectif de cette saison sportive a été de préserver les principes généraux de la réglementation.

Certaines mesures règlementaires ont été réadaptées et réajustées :

- Sur-classements : cela permet d'arriver prêt aux compétitions internationales et avec une certaine expérience pour rivaliser avec les meilleures nations dont nous comptons faire partie.
- Têtes de séries : la répartition est faite avec Claudio PETINELLA et Yann BAILLON pour que l'équité soit de mise sur les compétitions nationales.

2. COMPETITIONS NATIONALES

Open Adidas :

Malgré la pandémie nous avons pu maintenir l'Open Adidas qui est une compétition nationale de haut-niveau. Toute l'organisation a été orientée de façon à respecter le protocole sanitaire

Et enfin l'arrêt des compétitions fin octobre nous a contraint à réorganiser un championnat de France Le championnat de France combat et kata – Cadets / Juniors / Espoirs a été programmé les 10 & 11 juillet 2021 qui nous a permis de sélectionner les jeunes pour les championnats d'Europe.

Mise à part l'Open Adidas, toutes les compétitions nationales ont été annulées d'octobre 2020 à avril 2021 pour cause des mesures prises par les autorités de l'Etat liées à la pandémie du COVID 19.

3. LE DISPOSITIF DE COACHING

Claudio PETINELLA était en charge de ce dispositif qui a permis d'une part, de labelliser les coaches, d'autre part que chacun des acteurs (compétiteurs, coaches et arbitres) puissent évoluer dans un système structuré et encadré ayant pour objectif l'évolution de notre discipline sur les plans organisationnel et sportif. Il n'y eu qu'une seule action la veille de l'Open Adidas qui a conclu à l'accréditation de 19 coaches.

Les autres sessions prévues d'octobre à décembre 2020 ont été annulées pour cause des mesures sanitaires prises par les autorités de l'Etat.

IV. LE SUIVI ET L'ACCOMPAGNEMENT DES ORGANES DECONCENTRES

Durant la saison 2020-2021, il n'y a pas eu de séminaire de rentrée des organes déconcentrés en raison de la crise sanitaire. Claudio PETINELLA a été nommé responsable de la tutelle fédérale (devenue accompagnement et suivi des organes déconcentrés). Il a ainsi coordonné le travail entre ces organes et la fédération au travers de la convention d'objectif qui lie chaque ligue, comité et zone interdépartementale à la fédération. La tutelle fédérale relève de la mise en œuvre d'une réglementation et d'une organisation nationale par les organismes territoriaux

Très peu d'organes déconcentrés ont organisé des manifestations sportives, de ce fait l'analyse des rapports d'activités a été pour cette saison quasi nulle.

Ce suivi vise deux axes :

Le programme d'action territorial des équipes techniques et leurs nominations, et la convention d'objectifs, qui a connu une certaine mise entre parenthèse pour cause de pandémie et donc dû manque d'activité.

V. LES STAGES D'EXPERTS FEDERAUX DANS LES TERRITOIRES

En raison de la crise sanitaire liée à la pandémie, les stages des experts fédéraux dans les territoires n'ont pas pu être organisés et subventionnés par la FFK mise à part 4 stages (3 départements AUDE – DROME – LOIRE ATLANTIQUE et 1 ligue régionale la NORMANDIE).

Mais on peut noter l'organisation d'un stage national au CNE de Montpellier avec les 5 experts hauts gradés, Hiroo MOCHIZUKI, Dominique VALERA, Jean-Pierre LAVORATO, Serge CHOURAQUI, Bernard BILICKI, qui a été une réussite.

Les deux stages des experts japonais prévus le 31 octobre 2020 en zone nord et le 21 avril 2021 en zone sud et le stage ont été annulés pour cause de la crise sanitaire.

VI. DEVELOPPEMENT

Pour ce qui concerne la politique du développement fédéral, le rapport d'activité s'articule autour de sujets variés.

1. FORMATION

LES FORMATIONS FEDERALES

Il n'y a pas grand-chose à signaler car il n'y a pas eu beaucoup de formations. En revanche depuis la saison sportive 2021-2022, la réorganisation territoriale a impacté les diplômes fédéraux. En effet, pour faciliter l'accès à la formation au plus proche du licencié, en lien avec les conditions sanitaires, les CDK ayant précédemment l'AFA et le DAF, ont comme prérogatives l'organisation du DIF.

Concernant la formation Body karaté, la mise en œuvre est toujours dans les ligues régionales et à ce jour, 7 ligues régionales ont mis en place le CBK.

LES FORMATIONS PROFESSIONNELLES

La formation CQP « MAM » nationale est abrogée depuis le 3 décembre 2020. La FFK enregistrait près de 250 inscriptions en formation CQP avec un taux de professionnalisation estimée à 35 %.

LE BPJEPS

La formation du BPJEPS Karaté, Wushu et Disciplines Associées mise en œuvre par le CREPS Ile de France de Chatenay-Malabry a été un réel succès. Avec 15 certifications en 2021, nous nous sommes engagés en tant que co-organisateur pour une seconde session qui a démarré en septembre 2021 et s'achèvera courant de la saison 2022.

LE DEJEPS et DESJEPS

Aucune formation DEJEPS et DESJEPS n'a été lancée pour laisser la priorité à l'élaboration et mise en place du BPJEPS Karaté, Wushu et Disciplines Associées.

Suite à une forte demande de VAE au niveau national auprès des services des Directions Régionales de la Jeunesse, des Sports et de la Cohésion sociale, la DRJSCS Ile de France à Paris a organisé des sessions de VAE en décembre 2021 et une session en décembre 2022 est planifiée.

TFP

La FFK s'est rapidement orientée vers la création d'un TITRE A FINALITE PROFESSIONNELLE MONITEUR PROFESSIONNEL DE KARATE, WUSHU et DISCIPLINES ASSOCIEES afin de répondre à un besoin. Cela se fait en deux étapes, avec un volet sécuritaire que l'on a obtenu, puis un dépôt du règlement auprès de COMPETENCES afin de valider le diplôme dans le REPERTOIRE NATIONAL DES CERTIFICATIONS PROFESSIONNELLES. Nous prévoyons une prochaine mise à œuvre durant le 1er semestre 2022.

LA FORMATION CONTINUE

Des formations continues étaient proposées au cours de l'année pour notamment le Karaté combat sportif, Karaté mix, Para-karaté, Karaté santé et le Karaté enfant, mais ces dernières n'ont pas pu se réaliser à cause de la situation que nous connaissons tous. Nous programmons des prochaines sessions courant de la saison 2022

2. LES PROJETS DE DEVELOPPEMENT

a. Plan De Féminisation et Plan De Prévention contre les violences

Avec plus de 35% de femmes licenciées soit 86 794 femmes sur la saison 2020/2021, la Fédération Française de Karaté est l'une des premières fédérations sportives féminine.

Afin de poursuivre ce développement, la FFK s'inscrit dans un processus national impulsé par le Ministère des Sports et affirme depuis quelques années sa volonté de renforcer l'égalité des chances entre hommes et femmes. Ce plan revêt plusieurs objectifs pour la FFK et les organes déconcentrés comme attirer le public féminin, le fidéliser, communiquer et mettre en lumière le karaté féminin.

Les premières actions de communication lancées notamment au travers du projet « Femmes de fédé » visent à présenter via de courts portraits vidéos diffusés sur nos canaux de communication des femmes aux activités diverses au sein de la fédération.

• Le volet « Prévention des violences et incivilités »

Cette question est également une préoccupation majeure du côté du Ministère des Sports qui portent des actions de prévention mais également d'accompagnement des victimes.

La FFK, soucieuse de garantir à ses licenciés un environnement sain et un espace d'épanouissement souhaite également s'impliquer sur le sujet.

Plusieurs actions ont été organisées comme la projection du film Slalom au cinéma les 3 Luxembourg en octobre 2021, un podcast « Violences sexuelles dans le sport » qui sera diffusé au mois de janvier 2022 et notamment les actions organisées en collaboration avec Fight for Dignity.

b. La diversité des pratiques

4 grandes pratiques qui diversifient nos différentes disciplines karaté, avec le body karaté, le karaté mix, la capoeira, et le karaté contact et full contact.

Et pour l'ensemble de ces disciplines nous avons connu une annulation assez générale des actions menées au niveau national. Ces dernières ont été remplacées par des « e-action » c'est-à-dire via internet. Elles ont servi à maintenir le lien avec les licenciés.

VII. LES DISCIPLINES ASSOCIEES

Comme le karaté, les disciplines associées ont subi la pandémie. Cette dernière a eu un impact sur la vie sportive et par conséquent sur le nombre licencié.
A la fin de la saison sportive 2020/2021, le nombre de licences a fortement baissé.

LES ARTS MARTIAUX VIETNAMIENS

Suite à la crise sanitaire, aucune action sportive n'a pu être mise en place. Afin de maintenir une activité, des compétitions nationales ont été mis en ligne en janvier et avril.

- Le 30 janvier : e- coupe interstyle technique et combat
- Le 17 avril : la coupe de France en ligne de Vovinam Viet Vo Dao
- Le 24 et 25 avril : la coupe de France AMV traditionnel en ligne

LES ARTS MARTIAUX DU SUD-EST ASIATIQUE

Seules deux actions en ligne ont été menées :

Un stage d'arbitrage le 16 janvier 2021 orienté sur l'adaptation des critères d'arbitrage pour une pratique plus technique et ludique

Une réunion des jurys le 6 février 2021 pour harmoniser les critères d'évaluation, et sur l'organisation interrégionale de la discipline

LE KRAV MAGA

Pour maintenir une activité, la commission de krav maga a mis en place des conférences en ligne.

Les thèmes abordés ont été :

Les mécanismes et réactions du cerveau en situation d'agression

- Les agressions verbales et physiques
- Le self défense au féminin
- Les connaissances des règles d'arbitrage
- La légitime défense

Ces conférences ont connu un franc succès, c'est un format qui a beaucoup plu aux licenciés et qui sera pérennisé pour la saison prochaine.

LE WUSHU

Malgré la crise, 2021 fut une année importante pour le Wushu, puisque c'est l'année de la création de l'association française de Wushu et Kung Fu, qui a vu le jour le 16 mars 2021 et dont le président élu est Mounir HARRATHI.

Comme les autres disciplines, des e-compétitions ont été mises en place :

- L'open de France de e-Kung Fu traditionnel, Taolu et Taiji Quan les 5 et 6 décembre
- L'open de France de e-Qigong
- Le e-championnat de France de Kung Fu, Taolu et Taijiquan les 26 et 27 juin
- La e-coupe de France de Kung Fu, Taolu et Taijiquan les 26 et 27 juin

LE YOSEIKAN BUDO

Dans cette période difficile, les actions en ligne qui ont pu être menées sont :

- Un séminaire des enseignants le 17 janvier
- La coupe de France Kata le 30 janvier
- Un séminaire des enseignants le 21 mars
- Un séminaire des enseignants le 28 mars.

En conclusion, les disciplines associées ont été fortement impactées par la crise sanitaire, mais chacune d'entre elle a essayé de maintenir le plus possible une activité en proposant soit des stages, soit des compétitions.

Mais la perte de licenciés, en moyenne 40%, a été un vrai frein pour le développement de ces dernières. Il est maintenant important, pour 2022 de « relancer » des projets pour la pérennisation et la captation de nouveaux adhérents.

VIII. CAMPAGNE DE SUBVENTION 2021 DE L'ANS

Dans un premier temps il faut rappeler que si nous n'utilisons pas l'argent qui est donné par l'ANS, nous le perdons. Nous rappelons également que lors de la première campagne de subventions, nous avons accordée presque 100% des demandes faites par les différentes associations.

Le programme de subvention de l'ANS porte sur 3 axes à savoir, le projet sportif fédéral, le plan de relance et l'accession au sport de haut niveau

PROJET SPORTIF FEDERAL

- Calendrier : la campagne de dépôt des demandes de subvention via le compte-asso a été ouverte du Lundi 19 Avril au dimanche 30 Mai 2021.
- Les projets doivent reposer sur des actions concrètes, aux objectifs précis et dont les effets sont mesurables : Montant minimal d'aide pour les structures : 1500€ sauf territoire en zone de revitalisation rurale (ZRR), ou dans un bassin de vie comprenant au moins 50% de la population en ZRR : 1000€
- Les Ligues régionales peuvent formuler jusqu'à 5 projets, les CDK jusqu'à 4 projets et les clubs jusqu'à 3 projets

AIDES EXCEPTIONNELLES PLAN DE RELANCE

Orientations complémentaires :

Dans le cadre du plan de relance, l'ensemble des associations (régions, CDK, Clubs) peuvent déposer une demande complémentaire sur les actions suivantes :

- Aide aux associations en grande difficulté ;
- Aide à la reprise sportive ;
- Aide liée aux protocoles sanitaires ;

Accession au sport de haut niveau (Réservé aux régions et aux clubs élités)

- ETR : Actions sportives ;
- ETR : Encadrement ;
- ETR : Optimisation de l'entraînement ;
- PPF : Actions sportives ;
- PPF : Encadrement ;

- PPF : Optimisation de l'entraînement.

Montants demandés – total (clubs, CDK, LR) = 2 507 890€ (249 dossiers déposés)

Montants proposés par la commission PSF = 1 096 900€

Détails par critères :

- Actions = 799 450€
- Plan de relance = 209 150€
- Haut Niveau = 88 300€

(Soit plan de relance + HN = 297 450€)

- Métropole = 985 300€
- Outremer = 111 600€
- LR + CDK = 478 150€ (environ 43%)
- Clubs = 618 750€ (environ 56%)
- Sur 249 dossiers déposés pour 2021 via le compte-asso : 16 ligues, 54 CDK, 179 clubs
- Comparatif sur 2020 : 189 dossiers déposés (14 ligues, 70 CDK et 105 clubs)

IX. COMMUNICATION

Il y a eu également plusieurs axes de communication, à savoir, l'adaptation du contexte sanitaire, les grandes compétitions internationales comme les championnats d'Europe et du Monde, les JO avec la victoire de Steven Da Costa ou encore la lettre ouverte du Président à Tony Estanguet et enfin le plan de féminisation.

6.

RAPPORT DU TRESORIER SUR LA SITUATION FINANCIERE DE LA FEDERATION, ET PRESENTATION DES COMPTES

Ce rapport constitue un compte rendu de l'activité de la Fédération pour la saison 2020/2021 qui s'est achevée avec 166 023 licenciés et un résultat positif de 1 970 763€.

Il expose successivement :

- Les faits marquants,
- La situation patrimoniale à la clôture des comptes (Bilan),
- Les ressources et les dépenses (Compte de Résultat),
- L'analyse du réalisé budgétaire,
- Les perspectives d'avenir,
- La conclusion.

Les comptes de la saison 2020/2021 ont été établis par le service comptabilité de la fédération. Ils sont présentés par un Cabinet d'expertise comptable K.P.M.G., puis sont soumis au contrôle de la Commissaire aux comptes en vue de leur certification.

1. Faits et événements marquants

L'épidémie de Coronavirus a impacté toute la saison 2020 / 2021.

Le nombre de licenciés est de 166 023 alors que la saison précédente en 2019-2020, nous avions 241 844 licenciés, soit une baisse de 31%.

La fédération a été contrainte de mettre en chômage partiel des employés, jusqu'en Juin 2021.

Il y a eu une réduction significative des frais de déplacements, réceptions et hébergements. (Compétitions annulées, Réunions en Visioconférence, etc...)

La fédération s'est vue attribuée une subvention de 543 000€ de l'ANS (Agence Nationale du Sport) en compensation de la perte de licences, et pour le plan de relance de la saison 2021-2022.

Il y a eu une exonération de charges URSSAF pour 201 000€, ainsi qu'une aide aux paiements de 211 000€.

Les comptes annuels de la Fédération de cet exercice, allant du 01/09/2020 au 31/08/2021 ont été arrêtés conformément aux dispositions du code du commerce, aux diverses dispositions spécifiques du nouveau règlement ANC 2018-06 applicable aux associations pour la première fois cette année et celles du règlement ANC 2014-03 relatif au plan comptable général.

Ce nouveau référentiel comptable a modifié la présentation des comptes de l'exercice, sans toucher à celles des comptes de l'exercice précédent.

Enfin, la fédération a eu un contrôle fiscal cette année, pour lequel le résultat n'a toujours pas été communiqué.

2. L'étude du bilan

L'ACTIF

L'actif immobilisé s'élève à 5 812 267€ au 31/08/2021, dont :

Immobilisations corporelles s'élèvent à 5 306 040€, ce qui correspond au patrimoine de la fédération:

- Les locaux de Montrouge et ses extensions et leurs aménagements,
- Les locaux de Montpellier et leurs aménagements,
- Matériel divers : mobilier de bureaux et de cuisine, matériel sportif, matériel informatique et audiovisuel, véhicules de transport, matériel divers et outillage.

Les immobilisations incorporelles s'élèvent à 396 681€ concernent les différentes applications dont celles qui sont en cours de développement afin de moderniser notre savoir-faire : Orange, Dartfish, MC Conseil (inscriptions en ligne), refonte des sites internet des organes déconcentrés, Opémium (application mobile), Sikada, Carlabella (enregistrement informatique des notes de frais), Inventhys (drapeaux connectés).

Les immobilisations financières s'élèvent à 109 546€, concernent les titres, prêts et dépôts et cautionnements versés.

Les acquisitions de la saison s'élèvent à 654 352€, réparties principalement comme suit :

- Immobilisations corporelles pour 344 873€, (Aménagement et Matériel)
- Immobilisations incorporelles pour 307 400€, (Développements)

Actif circulant :

Le poste Stock s'élève à 358 973€, et est déprécié à hauteur de 90 714€, soit une valeur nette de 268 258€.

De nombreux articles anciens ne se vendent plus.

Les relations commerciales avec Adidas, sont arrêtées, car leur politique de vente ne correspond plus à nos accords.

La fédération entend revoir la gestion du stock et la politique marketing de la boutique.

Les créances clients (athlètes) de 62 156€ ont diminuées de moitié, car la fédération a pris en charge une partie des dettes qui concernaient l'hébergement des athlètes au CREPS.

Les autres créances s'élèvent à 1 383 615€ contre 299 473€ l'an passé, et comprennent essentiellement :

- Les créances sur l'URSSAF, qui sont passées après, en exonération,
- Les subventions à recevoir venant principalement de l'ANS et de la Région IDF.

Les disponibilités (Trésorerie) au 31 août s'élèvent à 2 299 839 € compte tenu des aides qui nous sont parvenues en fin d'exercice.

Les charges constatées d'avance (343 522€) sont en augmentation par rapport à l'an passé avec une augmentation de 103 206€.

Ces charges sont dues aux charges d'assurance qui sont appelées sur la base des licences de la saison précédente, et ajustées après, ainsi que les charges engagées pour la préparation du Championnat du Monde Séniors à Dubaï en Novembre 2021.

LE PASSIF

Les fonds propres s'élèvent à 7 424 387€ et sont constitués de :

- 4 000 000€ de fonds propres
- 1 100 000€ de réserves
- 16 801€ de report à nouveau.
- 1 970 763€ de résultat sur l'exercice 2020/2021
- 336 822€ de subventions d'investissement (CNDS et Région)

Les fonds dédiés s'élèvent à 334 696€, correspondant à la quote-part de la subvention de la convention d'objectif :

- 261 063€ sur les contrats de performance et développement de l'ANS
- 73 633€ sur volets sportifs et de formation du Conseil Régional IDF

Les provisions pour risques s'élèvent à 333 945€ dont :

- 248 711€ de provisions pour risques de charges sociales sur les primes versées aux sportifs, des pertes provisionnées sur acomptes versés à certains fournisseurs,
- 85 234€ de provision pour indemnités de départ à la retraite.

Le poste dettes a baissé de 26 % dans sa globalité.

Le solde des emprunts s'élève à 821 559€.

(Les échéanciers des dettes d'emprunt ont été respectés. Aucun report d'échéance n'a été demandé pendant la pandémie COVID-19)

Les dettes fournisseurs s'élèvent à 537 283€, (factures non parvenues au 31/08/2021 sur les achats de biens, prestations de service et achats divers).

Les dettes fiscales et sociales de 180 642€ sont en baisse de 127 K€, en raison principalement des aides de l'URSSAF.

Autres dettes : pour 82 537€, (notes de frais diverses non parvenues, et la prime de 40 000€ versée à Steven Da Costa, notre médaillé Olympique).

Produits constatés d'avance de 453 902€ concernent :

- 253 333€ soit 4/12ème Contrat Performance 2021 de ANS
- 56 603€ soit 4/12ème Contrat Développement 2021 de ANS
- 141 299€ concernant les licences de la saison à venir 2021-2022
- 2 667€ correspondant à des contrats de partenariat sur 2020-2021

7.

RAPPORT DES VERIFICATEURS AUX COMPTES

Monsieur Philippe BOULET, secrétaire général de la fédération, présente les deux vérificateurs aux comptes: Madame Annick DIQUELOU, présidente du Comité départemental du Loiret et trésorière de la Ligue régionale Centre Val de Loire, et Monsieur Philippe LEPAON, président du Comité départemental du Val de Marne et membre du Comité directeur de la Ligue Régionale d'Ile de France.

Il présente le document intitulé « rapport des vérificateurs aux comptes » dans lequel Madame DIQUELOU et Monsieur LEPAON indiquent s'être rendus au siège de la fédération le mardi 18 janvier 2022 afin d'effectuer un contrôle des factures et notes de frais saisies dans la comptabilité de l'exercice 2020/2021.

Ils ont pu avoir accès à toutes les pièces comptables sans restriction, choisir les journaux d'achats et de frais et ainsi réaliser un contrôle aléatoire de factures et notes de frais.

Ils concluent leur rapport en attestant que l'enregistrement des pièces comptables respecte la procédure des règles d'engagement des dépenses, décrites dans le règlement financier de la fédération.

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES

En exécution de la mission légale qui lui a été confiée par l'assemblée générale, Madame Raphaële TERQUEM a effectué un audit des comptes annuels de la Fédération Française de Karaté et Disciplines Associées relatif à l'exercice clos le 31 août 2021 tels qu'ils sont joints à son rapport.

La Commissaire rappelle en introduction la responsabilité de la direction quant à l'établissement de comptes conformément aux règles et principes comptables français.

La direction est donc responsable de la mise en place d'une organisation nécessaire pour établir ces comptes conformément aux règles et que ces comptes soit établis conformément aux règles.

Les comptes présentés dans ce rapport ont été arrêté par le conseil d'administration de la fédération du 10 décembre 2021.

Madame TERQUEM fait un bref rappel sur la responsabilité afférente au rôle du Commissaire aux comptes au sein de la fédération.

La Commissaire rappelle que son rôle est surtout d'intervenir en évaluant surtout toutes les procédures qui ont conduit à la formation et à la présentation des comptes.

A l'issue de ces procédure d'audit, la Commissaire a collecté des éléments suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le rapport présenté ce jour vise à certifier que les comptes ne comportent pas d'anomalie significatives, reflètent la réalité de ce qu'il s'est passé pendant l'année et donnent une image fidèle des comptes de la fédération à la date de clôture.

Madame Raphaële TERQUEM présente en premier lieu le déroulé de la mission qui lui a été confiée. Le bilan de cette saison fait transparaître immédiatement une sensibilité particulière sur le covid et donc le risque lié à une forte baisse de licences.

La mission a débuté en janvier 2021 avec un appel téléphonique avec le Président, pour prendre connaissance des événements de l'année et étudier l'impact de la crise sur le réalisé du budget.

Par la suite, un autre appel téléphonique a été organisé en mai 2021 avec M. GRUMIC, Directeur des services de la fédération, pour faire un état de situation sur le nombre des licences notamment.

Par la suite, un entretien en juin 2021 a été organisé au siège de la fédération, afin de prendre connaissance pour une prise de connaissance des éléments significatifs de l'exercice, pour réaliser un suivi budgétaire et un résultat prévisionnel, et également afin de réaliser un audit des procédures puis établir un calendrier de travail.

En septembre 2021, la deuxième étape s'est déroulée à la fédération. La mission a été marqué par un suivi opéré sur les stocks boutique mais aussi par une circularisation des tiers.

En octobre 2021, la troisième étape s'est déroulée également au siège, et a eu pour but de rencontrer le cabinet d'expertise comptable KPMG, d'analyser les réponses des circularisations, et de réaliser les tests d'application des procédures, ainsi que l'audit des comptes annuels.

Cette période a également été marquée par une journée de travail avec le DTN pour faire un audit des conventions de subventionnement.

En novembre 2021, la mission a été principalement de contrôler l'annexe aux comptes annuels.

En décembre 2021, la Commissaire s'est rendue à la fédération afin de contrôler le rapport de la trésorière, d'assister au conseil d'administration qui a arrêté les comptes puis elle a émis son rapport.

Madame TERQUEM présente par la suite les slides sur les points d'audit, c'est-à-dire avec des diligences spécifiques, en évoquant le changement de méthode comptable plus adapté aux associations avec la mise en place de lignes spécifiques permettant une meilleure lisibilité du bilan comptable.

Dans un premier temps son attention s'est portée sur la séparation des exercices compte tenu des annulations et des reports d'actions.

Puis sur la question du contrôle des produits constatés d'avance et de toutes les opérations post-clôture opérées, ce contrôle permettant de vérifier l'origine du financement, qui ne doit pas provenir de subventions signées sur l'exercice concerné.

Un autre point d'audit s'est porté sur ce qu'on appelle mesure et classification, il concerne notamment les aides exceptionnelles liées au Covid-19 (543 000€ pour le fond de compensation de l'ANS, et 400 000€ pour les aides versées par l'URSSAF). Ces dernières ont été remontées dans le résultat d'exploitation car elles viennent compenser les pertes de licences.

Par la suite, M. TERQUEM, aborde le cas du contrôle de la justification des dettes et des créances fiscales et sociales. Il s'explique par la présence de créances sociales liées aux aides Covid-19 de URSSAF qui restaient à encaisser à la fin de l'année.

Avant d'effectuer une revue des actifs latents, avec une identification des immobilisations en cours, afin de vérifier si les nombreux logiciels utilisés allaient réellement être déployés au cours de l'exercice à venir.

Pour conclure, la commissaire aux comptes aborde la question des reports d'acomptes, encore nombreux, et enfin des provisions pour risque sur les charges sociales dans le cadre de la prime versée aux médaillés olympiques.

Dans son rapport Madame Raphaël TERQUEM certifie que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères, et donnent une image fidèle des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine à la fin de cet exercice. Cette opinion se fonde sur un référentiel d'audit, sur le principe d'indépendance et respect du code de déontologie.

APPROBATION DES COMPTES DE L'EXERCICE CLOS 2020/2021

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31 août 2021 dégagent un résultat positif de 1 970 763€.

L'assemblée générale, après lecture du rapport financier, du rapport des vérificateurs aux comptes et du rapport du commissaire aux comptes, après en avoir délibéré, approuve à l'unanimité les comptes annuels (bilans, comptes de résultats et annexes) arrêtés au 31 août 2021 ainsi que les opérations traduites dans ces comptes et résumés dans ces rapports.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

APPROBATION DU RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES CONVENTION REGLEMENTEES

Madame Raphaël TERQUEM présente ensuite son rapport sur les conventions réglementées.

Pour rappel, les conventions réglementées sont celles passées directement ou par personne interposée entre la FFK et un membre du conseil d'administration ou entre la FFK et une autre personne morale dont un dirigeant est membre du conseil d'administration de la FFK.

Ne sont pas visées par ce dispositif, toutes les conventions courantes : c'est-à-dire celles conclues à des conditions normales qui, en raison de leur objet ou de leurs implications financières ne sont pas significatives pour aucune des parties.

Le rôle du Commissaire aux comptes n'est pas d'analyser leur utilité ou leur bienfondé mais est simplement de présenter en détail ces conventions pour que l'assemblée générale puisse apprécier l'intérêt attaché à ces conventions, en vue de leur approbation.

Cette année, la Madame TERQUEM présente une nouvelle convention réglementée, qui correspond à une convention d'aide financière à la Ligue Régionale Ile de France de karaté.

La fédération a donc accordé une aide financière de 45 000€ à la Ligue Régionale Ile de France, le 21 juillet 2021., pour l'acquisition de deux parkings, situés sous le siège social de la fédération.

Il s'agissait d'une opportunité qu'avait la fédération d'acquérir deux parkings, mais l'approbation de l'assemblée générale étant obligatoire pour ce genre de démarche, il a été décidé que la Ligue Ile de France, dont une assemblée générale était prévue à ce moment-là, se chargerait de l'achat de ces places de parkings.

L'aide financière de 45 000€ correspond donc au financement pour ces deux parkings.

Madame Bernardina LAURENCE, Messieurs BOULET et DALLERAC étant à la fois membres du conseil d'administration de la fédération et membres du comité directeur de la Ligue Ile de France de karaté, la mise en place de la présente convention règlementée était nécessaire.

La Commissaire aux comptes rappelle que plusieurs conventions, mises en place au cours d'assemblées générales précédentes se sont poursuivies au cours de la saison écoulée.

Il s'agit de la convention sur la rémunération du Président de la fédération, qui s'élève à un montant annuel brut de 61 200€, comme la saison passée.

La deuxième convention qui se poursuit est celle relative à la mise à disposition de bureaux à la Ligue Régionale Ile de France, pour un montant de 500€ par mois.

Enfin, la troisième convention est celle qui prévoit la mise à disposition de bureaux pour la ZID Languedoc Roussillon pour un montant de 500€ par mois.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, adopte le rapport spécial du Commissaire aux comptes sur les conventions règlementées.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

11.

APPROBATION DU QUITUS DONNE DANS LEUR GESTION, AU TRESORIER ET A TOUS LES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, donne quitus dans leur gestion au Trésorier et à tous les membres du conseil d'administration.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

12.

AFFECTATION DES RESULTATS

Le conseil d'administration propose à l'assemblée générale de flécher le résultat de cet exercice sur l'exercice 2021/2022.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, valide la proposition d'affectation du résultat faite par le conseil d'administration.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

13.

PROPOSITION DU RENOUELEMENT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES TITULAIRES ET DU
COMMISSAIRE AUX COMPTES SUPPLEANT

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, renouvelle le mandat du Commissaire aux comptes titulaire et du commissaire aux comptes suppléant.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

14.

FIXATION DU MONTANT DES LICENCES POUR LA SAISON 2022/2023

Le conseil d'administration propose de maintenir le prix de la licence à 37€ pour la saison 2022/2023.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant de la licence délivrée par la Fédération à 37 € pour la saison 2022/2023, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité.

15.

FIXATION DU MONTANT DES PASSEPORTS SPORTIFS POUR LA SAISON 2022/2023

Le conseil d'administration de la fédération propose de maintenir à 25 € le montant du passeport sportif délivré par la fédération par l'intermédiaire des zones interdépartementales, ou à défaut des ligues régionales, et dont 5 € sont attribués au comité départemental concerné, et 10€ à la ZID ou Ligue Régionale intéressée pour la saison 2022/2023.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient pour la saison 2022/2023 à 25 € le montant du passeport sportif acheté à la fédération par les comités départementaux au prix de 20€, et revendu par ces comités départementaux 25€. La fédération réattribue 10€ à la ZID ou la Ligue Régionale concernée pour chaque passeport vendu.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

16.

FIXATION DU MONTANT DES PASSAGES DE GRADES ET DE LA REDEVANCE POUR LA SAISON 2022/2023

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2022/2023.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 50 € le montant des passages de grades et à 150 € le montant de la redevance pour la saison 2022/2023.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

17.

FIXATION DU MONTANT DE L'HOMOLOGATION DES GRADES POUR LA SAISON 2022/2023

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2022/2023.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 250 € le prix de l'homologation des grades exceptionnels et étrangers, pour la saison 2022/2023, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

18.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR LE CERTIFICAT DE BODY KARATE POUR LA SAISON 2022/2023

Le Conseil d'Administration, propose de maintenir à 200 € le prix de la formation relative au diplôme technique de body karaté.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré maintient à 200 € le prix de la formation relative au diplôme technique de body karaté pour la saison 2022/2023.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

19.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION POUR L'AFD, LE DAF ET LE DIF POUR LA SAISON 2022/2023

Le Conseil d'Administration propose de maintenir à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, pour la saison 2022/2023, sauf pour un détenteur du DAF pour lequel le prix du DIF est de 150€.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient à 30 € le montant de la formation pour l'Attestation Fédérale d'Assistant, à 100 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Animateur Fédéral et à 250 € le montant de la formation pour le Diplôme d'Instructeur Fédéral, sauf pour un détenteur du DAF pour lequel le prix de la formation est de 150€, et pour la saison 2022/2023.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

20.

FIXATION DU MONTANT DE LA FORMATION TFP POUR LA SAISON 2022/2023

Le Conseil d'administration propose de fixer à 850€ la formation TFP pour un titulaire du Diplôme d'Instructeur Fédéral pour la saison 2022/2023, et de maintenir à 550€ le prix par Validation Acquis d'Expérience de la formation TFP pour la saison 2022/2023.

Un bref rappel des raisons de la mise en place de ce diplôme par la fédération est réalisé par le Président.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, fixe à 850 € la formation TFP pour un détenteur du diplôme d'instructeur fédéral, et maintient à 550€ le prix de la formation par VAE, pour la saison 2022/2023.

Monsieur PACAUD, Président du comité départemental de la Loire Atlantique demande la date de mise en application de ce nouveau diplôme.

Monsieur Gilles CHERDIEU lui répond qu'à ce jour la fédération a reçu l'avis sécuritaire du ministère et qu'à ce jour le dossier est « entre les mains » de France Compétence. Le DTN ne souhaite pas s'engager sur une date de mise en place car ce n'est pas la fédération qui est décisionnaire désormais. La fédération espère un feu vert pour la fin de l'année civile.

21.

FIXATION DU MONTANT DE L'INSCRIPTION AUX COMPETITIONS FEDERALES POUR LA
SAISON 2022/2023

Le Conseil d'Administration, propose le maintien du montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2022/2023.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant des inscriptions aux compétitions fédérales à 6 € pour les individuels et à 16 € pour les équipes, pour la saison 2022/2023.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : unanimité

22.

FIXATION DU MONTANT DE LA COTISATION FEDERALE POUR LA SAISON 2022/2023

L'assemblée générale propose de maintenir le montant maximum de la cotisation fédérale à 250€ pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales pour la saison 2022/2023.

L'Assemblée générale, après en avoir délibéré, maintient le montant maximum de la cotisation fédérale, pour les clubs affiliés, encaissée par les ligues régionales à 250€ pour la saison 2022/2023.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

23.

ADOPTION DU BUDGET

La Trésorière prend la parole et indique que le document est présent dans les pochettes de tous les participants.

Déjà évoqué plus tôt dans cette assemblée générale, le budget de la saison 2021/2022 a été élaboré en prévision de 200 000 licenciés.

Le leitmotiv de la structuration de ce budget 2021/2022 reste le maintien coûte que coûte de toutes les manifestations sportives pour l'ensemble de la saison.

Le budget est donc réalisé afin d'équilibrer entre celui de cette saison (qui sera négatif) et celui de la saison dernière amplement positif.

Le budget prévisionnel pour la saison 2021/2022 est négatif à -950 000€.

Le budget prévisionnel primitif pour la saison 2022/2023 quant à lui est réalisé avec une prévision de licences à la hausse (220 000 licences), en espérant une sortie de la crise sanitaire.

L'assemblée générale, après avoir délibéré adopte le budget prévisionnel pour la saison 2022/2023.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

ASSEMBLEE GENERALE ELECTIVE

24.

ELECTION DES POSTES VACANTS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION

M. BOULET, secrétaire général de la fédération ouvre l'assemblée générale élective de la fédération française de karaté et disciplines associées.

M. GRUMIC, directeur des services de la fédération, rappelle que l'assemblée générale élective doit pourvoir à deux postes vacants au sein du conseil d'administration.

M. GRUMIC rappelle le nom des candidats, par ordre alphabétique :

E. BENHAMOU
J.M. CANTIN
D. DEMARINIS
D. FARRUGIA
A.L. FLORENTIN
J. MOREL
A. OZADANIR
D. PHAN NHUAN
P. THILLIEZ
Y. VANDUREN
L. VAREZ

M. GRUMIC rappelle les indications pour le vote des postes vacants au conseil d'administration de la fédération.

Il rappelle qu'il y a deux (2) postes pourvoir, dont un poste réservé pour un candidat représentant le collège des disciplines associées.

La procédure de vote et le contrôle des résultats ont été supervisés par un huissier et la commission des opérations électorales afin de garantir la confidentialité et le bon déroulé de l'entière du procédé.

Les résultats sont annoncés par deux membres de la commission de surveillance des opérations électorales de la fédération, présents à l'INJ pour cette assemblée générale élective :

- Monsieur Maxime DELHOMME (Président) ;
- Monsieur Charles BARRANGUOU.

Election pour les postes du Conseil d'administration de la Fédération Française de Karaté [1er Tour]

Les résultats du premier tour de l'élection pour les postes du Conseil d'administration de la Fédération Française de Karaté sont les suivants :

Inscrits :	164955	<u>Pourcentages</u>			
Votants :	125685	76.19 % Ins			
Valablement exprimés :	124298	98.90 %Vot			
Nuls :	1387	1.10 % Vot			
Blancs :	0	0.00 % Vot			
1	5 - FLORENTIN Anne Laure		F	54256	43.65 %
2	1 - BENHAMOU Eric	Disciplines Associées	M	45163	36.29 %
3	2 - CANTIN Jean Marie	Disciplines Associées	M	42737	34.38 %
4	9 - THILLIEZ Patrice		M	35046	28.92 %
5	4 - FARRUGIA Charles		M	24853	19.89 %
6	6 - MOREL Jean		M	12478	10.04 %
7	8 - PHAN NHUAN David	Disciplines Associées	M	8767	7.03 %
8	11 - VAREZ Loic		M	7409	5.96 %
9	7 - OZADANIR Aysel		F	4564	3.67 %
10	3 - DEMARINIS Denis		M	3503	2.82 %
11	10 - VANDUREN Yves		M	2480	2.00 %

Aucun candidat n'ayant obtenu la majorité absolue à l'issue du premier tour, un second tour est organisé.

Election pour les postes du Conseil d'administration de la Fédération Française de Karaté [2nd Tour]

Les résultats du second tour de l'élection pour les postes du Conseil d'administration de la Fédération Française de Karaté sont les suivants :

Inscrits :	164955	<u>Pourcentages</u>			
Votants :	127748	77.44 % Ins			
Valablement exprimés :	127035	99.44 %Vot			
Nuls :	713	0.56 % Vot			
Blancs :	0	0.00 % Vot			
1	5 - FLORENTIN Anne Laure		F	72478	57.05 %
2	1 - BENHAMOU Eric	Disciplines Associées	M	49670	39.10 %
3	2 - CANTIN Jean Marie	Disciplines Associées	M	41385	32.58 %
4	9 - THILLIEZ Patrice		M	32637	25.85 %
5	4 - FARRUGIA Charles		M	18228	14.35 %
6	6 - MOREL Jean		M	7651	6.02 %
7	8 - PHAN NHUAN David	Disciplines Associées	M	6780	5.34 %
8	11 - VAREZ Loic		M	5547	4.37 %
9	3 - DEMARINIS Denis		M	3431	2.70 %
10	10 - VANDUREN Yves		M	3375	2.66 %
11	7 - OZADANIR Aysel		F	1590	1.25 %

A la suite du second tour, M. Maxime DELHOMME présente les résultats.
Sont donc élus au conseil d'administration de la fédération :

- Mme Anne Laure FLORENTIN
- M. Eric BENHAMOU (collège DA).

ASSEMBLEE GENERALE EXTRAORDINAIRE

25.

ADOPTION DES MODIFICATIONS STATUTAIRES ET DU REGLEMENT INTERIEUR

M GRUMIC invite les membres de l'assemblée générale à se munir des documents dont ils ont été destinataires, à savoir les projets de modifications des statuts et du règlement intérieur.

Une présentation détaillée de ces modifications statutaires et réglementaires est faite par Monsieur GRUMIC et par le Président de la fédération.

La principale modification proposée par le conseil d'administration à l'assemblée générale est la composition de l'assemblée générale élective et de révocation de la fédération.

En anticipation des dispositions législatives qui vont être finalisées et votées, le conseil d'administration a décidé de travailler en amont et de proposer une nouvelle forme de composition de cette assemblée générale élective et de révocation.

Désormais, en application de l'article 11 1. B. les assemblées générales électives et de révocations se compose *« des représentants directs des clubs (associations et établissements) affiliés à la fédération, à raison d'un représentant par club affilié au 31 août de la saison précédente. Les clubs affiliés après le 31 août peuvent assister à l'assemblée générale sans y participer activement »*.

Quant à l'assemblée générale ordinaire, son fonctionnement et sa composition reste inchangée, toujours avec les représentants des clubs élus au sein des comités départementaux.

De plus, le mode d'élection du conseil d'administration est actualisé puisque désormais il sera élu au scrutin plurinominal majoritaire à 1 tour.

Une autre nouveauté est la mise en place de collège. Aujourd'hui, le conseil d'administration dispose de postes réservés pour les disciplines associées, d'un poste réservé pour un médecin, mais ce ne sont pas des collèges distincts.

C'est donc là tout le sens de la nouvelle rédaction de l'article 17 des statuts, avec la mise en place de quatre collèges distincts :

- Collège général (25 postes) ;
- Collège des disciplines associées (4 postes) ;
- Collège du représentant des établissements (1 poste) ;
- Collège du médecin (1 poste).

Enfin, M. GRUMIC présente la nouvelle rédaction de l'article 433 du règlement intérieur, en ce qu'il consacre désormais la « lutte contre les violences et atteintes sexuelles et/ou psychologiques ».

Le reste des modifications concerne majoritairement un toilettage de dispositions déjà existantes.

Monsieur LHOMMEAU, représentant des clubs du comité départemental de la Sarthe demande comment concrètement les réunions d'assemblées générales électorales vont avoir lieu.

M. GRUMIC lui indique que ceci se déroulera sur le même modèle que l'assemblée générale de novembre 2020, durant le confinement. Tout se fera via un système de vote électronique par internet, et ce grâce à des sociétés spécialisées dans la sécurisation et l'anonymisation de l'ensemble des données.

Le vote sera ouvert sur une plateforme durant plusieurs jours, pour l'instant le temps à tous les électeurs de voter.

Monsieur LHOMMEAU demande également des précisions quant au cumul des mandats des présidents de comités départementaux.

Le Président lui répond qu'à ce jour la fédération attend les derniers débats des parlementaires sur le sujet car il n'y a aucun consensus sur le sujet.

Monsieur THILLIEZ, président du comité départemental de l'Eure prend la parole et demande ce qu'il en est de l'évolution des statuts des ligues régionales.

M. GRUMIC rappelle qu'il s'agit là dans un premier temps de proposer à l'assemblée générale de modifier les statuts de la fédération sur différents points de gouvernance, puis dans un second temps, le conseil d'administration, s'il le souhaite adoptera de nouveaux statuts dans le même esprit, pour les ligues régionales.

L'assemblée générale, après avoir délibéré, décide adopte les modifications statutaires et du règlement intérieur de la fédération.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

ADOPTION DES MODIFICATIONS APPORTEES A LA CHARTE D'ETHIQUE ET DE
DEONTOLOGIE DE LA FEDERATION

Monsieur ROSSAT, juriste de la fédération invite les membres de la fédération à se munir du projet de rédaction de la nouvelle charte d'éthique et de déontologie.

Un bref rappel des prérogatives du Comité d'éthique et de déontologie et de son rôle dans l'activité de la fédération est réalisé.

Le premier ajout majeur présenté ici résulte d'une anticipation par les membres du Comité de la volonté gouvernementale d'introduire dans les textes la consécration des valeurs républicaines. Ainsi, le préambule de la Charte reprend ces valeurs dès les premières dispositions.

Le second ajout majeur correspond à ce qu'une nouvelle partie de la Charte évoque avec plus de précisions la place centrale de la responsabilité éthique et déontologique de l'ensemble des dirigeants de la fédération.

Auparavant, le terme employé était celui des « acteurs » du sport, et désormais le texte est détaillé en détaillant notamment les différents acteurs, que ce soit donc les dirigeants de clubs ou les dirigeants d'organes déconcentrés par exemple.

L'assemblée générale, après en avoir délibéré adopte les modifications apportées à la charte d'éthique et de déontologie, à l'unanimité.

Résultat des votes :

Contre : 0

Abstention : 0

Pour : Unanimité

Aucune autre question n'étant posée, le Secrétaire Général clôt l'Assemblée Générale extraordinaire à 17h00.

Le Président
Francis DIDIER



Le Secrétaire Général
Philippe BOULET

